

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU 23 SEPTEMBRE 2020
SALLE POLYVALENTE DU COLLEGE EN PONTET A COLOMBIER

M. Pierre Siegwart, Président, ouvre la séance à 20h00. Il remercie la commune d'Echichens pour la mise à disposition de la salle polyvalente de Colombier car celle de Vuflens-le-Château accueille une autre association en ce moment.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019
4. Assermentation des nouveaux délégués
5. Communications du Bureau
6. Communication du Comité de direction
7. Communications du Conseil d'établissement
8. Gestion et comptes 2019 :
 - a. Rapport de la Commission de gestion
 - b. Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction
 - c. Discussion sur le rapport de la Commission de gestion
 - d. Adoption des conclusions du rapport de la Commission de gestion
9. Budget 2021 :
 - a. Rapport de la Commission de gestion
 - b. Discussion sur le rapport de la Commission de gestion
 - c. Adoption des conclusions du rapport de la Commission de gestion
10. Election complémentaire d'un membre au Comité de direction
11. Election complémentaire d'un membre à la Commission de gestion
12. Election complémentaire d'un(e) délégué(e) au Conseil d'établissement
13. Elections au Conseil intercommunal :
 - a. Du (de la) président(e)
 - b. Du (de la) vice-président(e)
 - c. Des scrutateurs/trices et scrutateurs/trices suppléant(e)s
14. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal
15. Questions, vœux et divers

1. Accueil, appel :

Sont présent(e)s du Conseil intercommunal :

Mmes et MM. Karine Ropraz, Bremblens, David Lenoir, Chigny, Tania Larequi, Chigny, Jacqueline Botteron et Anna Bauer Dörries, Echichens, Christine Birarda et Emile Tasev, Lully, Mélanie Wyss, Yvan Christinet, Pierre Marc Burnand, Katharina Dellwo Bauer, Jean-Marc Narr et Sylviane Trudu, Morges, Nicole Lemaire, Romanel-sur-Morges, Martine Blauth, Tolochenaz, Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château, Céline Bonzon et Noémie Fantoli, Vullierens.

Sont présent(e)s du Comité de direction :

Mmes et MM. Isabelle Bonvin, Giuseppe Biancaniello, Philippe Dériaz, Maria-Pia Dubey, Sylvie Podio, Andreas Sutter.

Sont excusé(e)s :

Mmes et MM. Sylvie Ciana et Valérie D'Ascoli, Aclens, Pascal Grütter, Bremblens, Jean-Jacques aubert, Claire Martinet et David Guarna, Morges, Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges.

Est absent :

M. Salvatore Guarna, Tolochenaz.

2. Adoption de l'ordre du jour :

Le Président apporte deux modifications à l'ordre du jour :

Point 6) : La présentation de M. Züger sur le projet/reconstruction du collège de Chanel se fera dès son arrivée, probablement en fin de séance.

Point 12) : Ce point est supprimé car le Conseil d'établissement est complet.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019 :

Mme Karine Ropraz, Bremblens demande s'il est possible d'insérer les conclusions des préavis dans le procès-verbal.

La secrétaire en prend note.

4. Assermentation des nouveaux délégués :

Mmes Christine Birarda, Lully et Sylviane Trudu, Morges sont assermentées selon la loi et la coutume.

5. Communications du Bureau :

Aucune communication n'est apportée.

6. Communications du Comité de direction :

Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction apporte les éléments suivants :

- L'école a repris dans des conditions presque normales malgré les risques liés à la Covid-19.

- Les masques étant obligatoires pour les élèves de 12 ans et plus prenant les transports publics, l'ASIME a distribué environ 50 boîtes de masques aux élèves bénéficiant d'un abonnement de transports publics financé par l'ASIME.
- Les masques et solution hydroalcoolique ont été distribués à chaque collaborateur, responsables et assistants aux devoirs surveillés.
- 10 activités ont été proposées aux élèves dans le cadre du sport scolaire facultatif. La natation a dû être annulée en raison de l'impact des mesures de désinfection sur les horaires.
- La DGEO a décidé que les sorties et les camps scolaires se dérouleront exclusivement en Suisse durant cette année scolaire.
- Tous les camps de vacances ont pu se dérouler cet été au Centre Marcel Barbey. Grâce aux mesures prises, aucun enfant ni adulte n'est tombé malade.
- Le cabinet dentaire scolaire et le secrétariat fonctionnent normalement avec les mesures de protection appropriées.
- M. Andreas Sutter a pris la fonction de vice-président du Comité de direction suite au départ de Mme Françoise Wüthrich au printemps.

M. Andreas Sutter, Comité de direction explique qu'une erreur a été décelée dans le calcul du coût des bâtiments pour le budget 2021. Un montant de CHF 12'500 a été compté en trop dans les locaux mis à disposition par la commune de Vufflens-le-Château. D'entente avec la Commission de gestion, et compte tenu de la faiblesse du montant, le Codir a décidé d'informer les délégués en début de séance et de transmettre les documents modifiés à l'entrée de la salle. Il précise également que les fichiers numériques ont été mis à jour et qu'un courrier postal sera adressé aux 10 communes membres avec les documents modifiés au lendemain de cette séance.

M. Andreas Sutter, Comité de direction fait une présentation sur la révision du barème de calcul du coût des locaux scolaires. L'objectif de cette présentation est de répondre à l'interpellation « Siegwart » et aux différentes questions y relatives.

Il propose une simulation et explique les conséquences qu'amènerait une baisse du taux de 4% à 1,6%. Le taux de 1,6% est le taux de référence choisit en faisant une moyenne des années 2015 à 2020.

Dans son explication, il détaille deux éléments, le premier étant la facture globale de l'ASIME (coûts de fonctionnement, amortissements, taux, forfaits que l'ASIME verse aux communes, entretien des bâtiments, transports des élèves), et le second est la note de crédit, opération comptable qui correspond au montant que les communes reçoivent. La différence entre ces 2 éléments est le solde que les communes doivent payer.

Si le taux de 4% est réduit à 1,6%, non seulement la facture globale diminuera, mais celle de la note de crédit également. Les communes recevront donc moins d'argent et l'ASIME fera une économie de CHF 650'000.00.

En faisant une comparaison de situation avec les taux de 4% et 1,6%, l'impact est différent selon l'influence de la grandeur du parc immobilier mis à disposition. Cela veut dire que certaines communes devront supporter des charges alourdies ou allégées allant jusqu'à environ CHF 36'000.00.

En conclusion, le Codir estime que l'intention est juste, en revanche, elle est politiquement ingérable. L'ASIME est une association solidaire dont des modifications dans le système actuel doivent être trouvées. Le Codir propose de continuer à travailler afin de trouver des pistes/solutions durant l'automne 2020, de convoquer une commission ad hoc autour de l'hiver 2020 et de faire une présentation lors d'un Conseil extraordinaire au printemps 2021.

M. Andreas Sutter, Comité de direction se réfère au document « budget 2021 » modifié. P. 21, dans la colonne – répartition des coûts bâtiments de Morges – le solde est de CHF 1'000'970.00.

Mme Sylvie Podio, Comité de direction revient sur l'ouverture du Collège Jacques-Dubochet pour la rentrée scolaire 2020-2021. Quelques travaux/finitions sont encore en cours pour rehausser les barrières du préau sur le toit.

M. Züger fait une présentation du projet retenu pour la rénovation/reconstruction du collège de Chanel. Les objectifs se sont articulés sur les points suivants :

- Rénover et assainir
- Créer 8 classes et salles annexes
- Créer une seconde salle de gym
- Améliorer le préau et les espaces extérieurs

7. Communications du Conseil d'établissement :

Mme Anna Bauer Dörries, Echichens explique que le sujet principal évoqué lors de la dernière séance a été le « concept 360° ». C'est un système qui place l'élève au centre d'un dispositif afin qu'il puisse bénéficier du/des soutiens nécessaires relatifs à des besoins spécifiques.

Voici le site internet pour plus d'informations : www.vd.ch/360.

8. Gestion et comptes 2019 :

a. Rapport de la commission de gestion.

M. Pierre Marc Burnand, Morges lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion qui sont favorables au préavis 01/09.2020.

b. Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction :

Selon le document reçu avec la convocation, le Président constate que le Codir entre en matière pour chaque vœux. Il propose dès lors de voter le préavis 01/09.2020 dans son ensemble soit, le préavis, les vœux.

Conclusions du préavis 01/09.2020 :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- Après avoir pris connaissance et étudié le préavis N°01/09.2020 – rapport sur la gestion et les comptes 2019 et ses annexes,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de leur étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter les comptes 2019 tels que présentés et de donner décharge au Comité de direction pour la gestion administrative et financière de l'année 2019 ;
2. de prier le Comité de direction de réaliser l'ensemble des vœux 2019 et années précédentes en suspens de la Commission de gestion ;
3. de remercier le Comité de direction, le directeur administratif et l'ensemble des collaborateurs de l'ASIME d'avoir permis la gestion efficiente des écoles sur l'ensemble des communes de l'Association ;

4. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat annuel.

d. L'assemblée approuve le préavis comme suit :

Oui : 15
Non : 0
Abstentions : 2

9. Budget 2021 :

a. Rapport de la Commission de gestion :

M. Pierre Marc Burnand, Morges lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion qui comportent les trois propositions suivantes :

Proposition N° 1. Que le Comité de direction, dans ses réflexions sur le barème du calcul du coût des locaux scolaires, intègre l'idée d'appliquer tout de même un taux réactualisé mais uniquement pour les nouveaux investissements, et non sur l'ensemble des investissements.

Proposition N° 2. Que le Comité de direction convoque une séance extraordinaire du Conseil intercommunal durant le printemps 2021, qui serait consacrée à la politique d'investissement, à l'étude des problèmes liés au barème du calcul des charges relatives aux bâtiments scolaires, avec pour objectif l'adoption, idéalement d'un nouveau barème, à défaut au moins d'un nouveau taux d'intérêt qui pourrait entrer en vigueur avec la nouvelle législature.

Proposition N° 3. Que le Comité de direction entreprenne sans tarder l'analyse du poste de directeur administratif, avec une aide extérieure, de manière à ce qu'elle puisse impérativement être terminée avant la fin de l'année 2020 et permette ainsi la recherche du futur directeur au tout début de l'année 2021, et en tout cas avant la fin de la législature.

b. Discussion sur le rapport de la Commission de gestion :

Mme Jacqueline Botteron, Morges demande l'avis du Codir sur les conclusions du rapport.

Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction explique que le Codir a commencé des démarches pour trouver une aide extérieure. Démarches qui ont été mises entre parenthèse pour gérer la situation sanitaire liée à la Covid-19. Le Codir est en discussion avec M. Marc Johannot, directeur administratif en vue de la date de son prochain départ qui n'est pour l'heure pas encore connue.

Mme Karine Ropraz, Bremlens remercie M. Andreas Sutter pour la présentation faite en début de séance. Elle pense que de baisser le taux est logique et juste par rapport à la situation du marché actuel. Elle ajoute également que les communes qui ne bénéficient pas de locaux sont pénalisées.

M. Andreas Sutter, Comité de direction explique qu'il n'existe pas de solution « magique » et que le Conseil devra prendre position en votant. Pour l'instant, d'autres pistes sont étudiées comme les montants versés pour l'entretien des chaudières par exemple, car après acceptation des réparations de celles-ci par les conseils respectifs, les communes envoient les factures à l'ASIME pour paiement. Il ajoute que si cette solution est envisagée, les Conseils des communes devront l'accepter après présentation d'un préavis. Il revient sur la notion d'association intercommunale et de l'intérêt à y être membre.

Mme Karine Ropraz, Bremlens demande à connaître le fonctionnement dans d'autres associations ?

M. Adreas Sutter, Comité de direction explique que le Codir se renseigne afin de trouver des solutions acceptables. Dans certaines associations par exemple, ce sont elles qui sont propriétaires des bâtiments, pour d'autres, des fonds de réserve sont créés.

M. David Lenoir, Chigny remercie le Codir pour la présentation qui lui a permis une meilleure compréhension de l'impact d'une décision de diminuer le taux. Pour reprendre ses termes, l'ASIME « sponsorise » ou « offre » des investissements à certaines communes.

Mme Mélanie Wyss, Morges rejoint les propos de M. Sutter et qu'une solution acceptable est de se mettre autour d'une table afin de trouver un compris.

Etant donné que le vice-président est excusé, **le Président** demande à Mme Wyss de prendre la présidence de la séance afin qu'il puisse prendre la parole.

M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château remercie le Codir et la Commission de gestion pour leur travail en mettant en lumière la situation actuelle qui n'est plus cohérente. Pour lui, après 12 années, il est temps de revoir le taux d'intérêt ainsi que la période d'amortissement. Il ajoute que selon l'art. 23 des statuts de l'ASIME, c'est le Conseil intercommunal qui est compétent pour fixer le barème de taux et le mode de répartition des charges.

Mme Mélanie Wyss, Morges demande des précisions quant aux demandes de la Commission de gestion. Est-ce que la Commission de gestion maintient ses demandes en l'état ou reformule-t-elle les propositions des conclusions de son rapport ? Elle pense que le Codir a répondu aux propositions N° 1 et 2. Qu'en est-il des 2 autres propositions.

M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château reprend la présidence de l'assemblée.

M. Pierre Marc Burnand, Morges explique qu'il y a un problème de calendrier en ce sens que les élections communales auront lieu au printemps prochain et que la démission de M. Marc Johannot n'est pas déterminée de manière précise. La Commission de gestion estime qu'il est incohérent de définir un nouveau poste alors que l'équipe du Codir sera peut-être différente.

Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction explique que le Codir comprend ce point de vue mais demande à l'assemblée de lui faire confiance en la laissant gérer l'analyse du poste de directeur administratif ainsi que sa transmission. Elle ajoute que pour le Codir, la proposition N° 3 est restrictive.

M. Pierre Marc Burnand, Morges dit que l'objectif de cette proposition est de demander au Codir de faire son travail. La Commission de gestion estime qu'il sera difficile de laisser cette tâche à une nouvelle équipe.

Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction explique que le Codir est déjà à la recherche d'une personne.

Mme Sylvie Podio, Comité de direction intervient et rappelle que M. Marc Johannot est dans la salle et qu'il serait judicieux de mettre fin à cette discussion.

Mme Mélanie Wyss, Morges propose de modifier la fin de la proposition :
« Proposition N° 3. Que le Comité de direction entreprenne sans tarder l'analyse du poste de directeur administratif, avec une aide extérieure, de manière à ce qu'elle puisse respecter les délais impartis ».

Le Président pense que la recherche d'un directeur administratif peut se faire dans les 6 mois.

M. Yvan Christinet, Morges pense que de parler de délai cristallise la proposition. De son point de vue, il n'en parlerait pas.

« Proposition N° 3. Que le Comité de direction entreprenne sans tarder l'analyse du poste de directeur administratif, avec une aide extérieure ».

Mme Mélanie Wyss, Morges est d'accord avec la proposition de M. Christinet.

M. Pierre Marc Burnand, Morges est d'accord avec la formulation de M. Christinet mais rappelle qu'un montant de CHF 20'000.00 a été alloué pour l'analyse du cahier des charges du poste. Il propose d'ajouter « avant la fin de l'année 2020 » à la proposition.

M. Yvan Christinet, Morges ne comprend pas l'urgence de faire cette analyse.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur deux énoncés pour la proposition N° 3.

Enoncé 1 :

« Proposition N° 3. Que le Comité de direction entreprenne sans tarder l'analyse du poste de directeur administratif, avec une aide extérieure avant la fin de l'année 2020 ».

Enoncé 2 :

« Proposition N° 3. Que le Comité de direction entreprenne sans tarder l'analyse du poste de directeur administratif, avec une aide extérieure ».

L'assemblée se prononce comme suit :

Enoncé 1 :	Oui :	5
Enoncé 2 :	Oui :	10
	Abstentions :	2

L'énoncé 2 est donc approuvé.

Conclusions du préavis 02/09.2020 :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- Après avoir pris connaissance et étudié le projet de budget ordinaire pour l'exercice 2021 et du préavis 02/09.2020 – Budget de l'exercice 2021 du Comité de direction,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de leur étude,
- Après avoir modifié et accepté par amendement le point N°2 des conclusions,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. de recommander au Comité de direction de suivre les propositions 1 et 2 du rapport de la commission de gestion relatives à une amélioration du barème du calcul du coût des locaux scolaires ;
2. de demander au Comité de direction d'entreprendre sans tarder l'analyse du poste de directeur administratif.
3. d'adopter le budget pour l'exercice 2021 tel que présenté par le Comité de direction.

d. L'assemblée approuve le préavis comme suit :

Oui : 14
Non : 0
Abstentions : 2

10. Election complémentaire d'un membre au Comité de direction :

Suite à la démission de **Mme Françoise Wüthrich au Comité de direction**, **M. Pierre Marc Burnand, Morges** propose la candidature de Mme Sylvie Ciana, Aclens.

Mme Sylvie Ciana, Aclens est élue au Comité de direction à l'unanimité.

Le Président explique qu'elle sera assermentée par le Bureau ultérieurement.

11. Election complémentaire d'un membre à la Commission de gestion :

Vu l'élection de **Mme Sylvie Ciana au Comité de direction**, **M. Pierre Marc Burnand, Morges** propose la candidature de **Mme Céline Bonzon, Vullierens**.

Mme Céline Bonzon, Vullierens est élue à l'unanimité.

13. Elections au Conseil intercommunal :

a. Du (de la) président(e) :

Mme Karine Ropraz, Bremlens est élue à l'unanimité.

b. Du (de la) Vice-président(e) :

M. Fabrice Dunand, Aclens est élu comme suit :
Oui : 14
Non : 0
Abstentions : 3

c. Des scrutateurs/trices :

Mme Mélanie Wyss, Morges et M. Emile Tasev, Lully sont élus à l'unanimité.

Des scrutateurs/trices suppléant(e)s :

Mmes Sylviane Trudu, Morges et Noémie Fantoli, Vullierens sont élues à l'unanimité.

14. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal :

La prochaine assemblée ordinaire est fixée au 26 mai 2021 à 20h00. Le lieu est à déterminer.

15. Questions, vœux et divers :

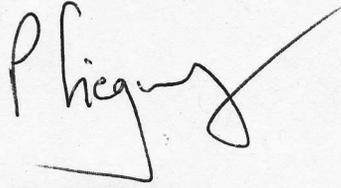
La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la séance à 22h20 et invite l'assemblée au verre de l'amitié offert par la commune de Vufflens-le-Château.

Morges, le 4 mai 2021.

Pour le Conseil intercommunal

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Siegwart', with a long horizontal stroke extending to the right.

Pierre Siegwart

La Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Bovet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Corinne Bovet